

Hillebrand GRI

69B rue du Colombier
45000 - Orléans
France

Facture FACT-FR-20241129-71014
En date du : 29/11/2024
TVA Intracommunautaire : FR02804150787
Réf. client : SAS Benoit AYMARD

SAS Benoit AYMARD
CLOS D'AUDHUY
46700 Lacapelle-Cabanac
France

Objet : Expéditions Nov/2024

Date	Nom/Description	Prix unitaire	TVA	Total
DHL EXPRESS WORLDWIDE / Bordereau n°1618670255 - Nombre total de colis : 1 / Poids total : 10 kg				
29/10/2024	Demandé par: Benoit AYMARD Enlèvement 46700 Lacapelle-Cabanac (France) Livraison Rebel, 0164 Oslo (Norvège) V/REF: Oslo Wine Agency	103.64	0 %	103.64
	Débours transporteurs (hors droits et taxes)	19	0 %	19
UPS Standard / Bordereau n°1ZWV06886896059404 - Nombre total de colis : 1 / Poids total : 6 kg				
15/11/2024	Demandé par: Benoit AYMARD Enlèvement 46700 Lacapelle-Cabanac (France) Livraison EURL AMANN CAVAVIN, 19360 Malemort-sur-Corrèze (France) V/REF: EURL AMANN CAVAVIN	13.56	20 %	13.56

Notes : Exportations - article 262 I, 1° du CGI – article 15.1 de la 6ème directive TVA n°77/388 modifiée – article 146, paragraphe 1, point a) de la directive 2006/112/CE. Livraisons en France ou en Union Européenne - assujetties à 20% de TVA).	Total HT	136.2 EUR
	Montant TVA	2.71 EUR
	Total TTC	138.91 EUR
	Montant restant dû	138.91 EUR

Date limite de règlement :29/12/2024 (30 jours)

Moyen de règlement :Prélèvement

Le délai de paiement ne peut pas dépasser 30 jours à partir de la facturation.
Des pénalités de retard seront appliquées le jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture.
Ces pénalités sont d'un montant équivalent à l'application d'un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au 12ème alinéa du I de l'article L441-6 est fixé à 40 euros.
Exonération de TVA selon art. 44 et 196 de la directive 208/8 CE et art 262 I du CGI.